

21 mois après la signature des Accords d'Evian ils sont encore en prison

ILS sont trois à la prison de Montluc à Lyon, dont le maintien derrière les hauts murs est un scandale. Trois étudiants contraints de poursuivre leurs études dans les conditions de la détention, dans l'incertitude de l'avenir, alors que leur sort devrait être réglé depuis longtemps, alors qu'il aurait été simplement équitable de les rendre à la liberté au moins depuis la signature des accords d'Evian, mettant fin à la guerre d'Algérie.

Or, Claudie Duhamel, Nicole Brochier et Jean-Jacques Brochier vont sans doute passer leur quatrième Noël en prison, parce qu'ils ont eu le tort de lutter pour que cesse la tuerie en Algérie par des accords négociés avec le F.L.N. dont ne voulait pas entendre parler un pouvoir qui, finalement, a donné raison — dans les faits — aux partisans de la paix et de l'amitié, mais avec quelques années de retard.

« La Défense » a déjà amplement présenté leur cas, publié des déclarations de personnalités lyonnaises en faveur de leur libération.

Nous avons voulu, cette fois, aller plus loin : président de l'Association des anciens de Montluc, on m'a demandé de me rendre à Lyon pour étudier sur place, les nouvelles possibilités de la campagne. J'ai pu rencontrer une douzaine de personnalités représentatives des différents courants de l'opinion publique dans la région. J'ai mieux compris ainsi l'indignation profonde qui anime ceux qui savent, et qui savent car il n'est personne qui, apprenant la vérité sur leur situation, ne proteste au nom de la justice la plus élémentaire. La difficulté, c'est que trop de gens ignorent les faits. C'est donc à nous qu'il appartient de les faire connaître afin de soulever de telles vagues de pressions qu'il faudra bien qu'on nous entende et que les portes de Montluc s'ouvrent devant eux.

Je connais ce fort militaire d'une laideur déprimante. Nous y avons passé des jours et des nuits, dans l'attente obsessionnelle de ces deux épreuves presque quotidiennement renouvelées, les interrogatoires, les fusillades, à tel point que le transfert à Compiègne, puis dans les camps nazis, fut accueilli par nous avec soulagement. Et pourtant...

Certes, le sort de nos trois jeunes n'est pas comparable à celui de leurs aînés en 1943, 1944. Ils ont pu obtenir une sensible amélioration de leurs conditions de détention, mais ce fut au prix d'une bataille vigilante, de l'intérieur et de l'extérieur, pour le respect de leurs droits et l'adaptation des règlements à leur situation d'étudiants.

Car ils poursuivent vaillamment leurs

études supérieures : Claudie et Nicole ont achevé leur licence en prison ; Jean-Jacques a terminé cette partie de ses études, il devrait, maintenant passer l'agrégation, mais cette perspective lui est interdite, car il s'agit d'un diplôme d'Etat pour lequel il faut présenter un casier judiciaire vierge, bien entendu. Ainsi, en ce moment où la France manque de professeurs, l'Université est privée de l'apport précieux que représentent des sujets d'élite comme eux !

J'ai rencontré le Professeur André Vial, professeur de Lettres à la Faculté des Lettres de Lyon. Depuis un certain temps, chaque mercredi matin, il se rend à Montluc pour aider Jean-Jacques Brochier dans son travail. Il m'a dit combien il tenait, malgré ses multiples charges personnelles, à apporter ce soutien à un jeune de la qualité humaine de Jean-Jacques Brochier. Même s'il n'a pas l'autorisation de se présenter à l'agrégation, il est réconfortant qu'il fasse comme s'il était certain qu'un jour prochain, il recouvrerait la plénitude de ses droits. C'est pourquoi nous devons attacher toute l'importance qui convient, non seulement à la libération des condamnés, mais au bénéfice de l'amnistie pour eux, car même rendus à la liberté, ils risquent de voir brisée leur carrière universitaire. Alors que d'autres subissent une peine disons normale, ils se trouvent, eux, surpénalisés. Beaucoup peuvent retrouver du travail en sortant de prison, même s'ils traînent derrière eux le boulet d'un casier judiciaire. Pas un candidat à l'agrégation, souhaitant, par exemple, entrer au C.N.R.S., qui se voit ainsi frappé de circonstances aggravantes particulièrement injustes.

Nous ne répéterons pas ici ce qu'expriment si bien les personnalités lyonnaises dans les déclarations ci-dessus.

Nous ajouterons néanmoins quelques informations intéressantes :

1°) Toutes les personnalités rencontrées et bien d'autres dont nous connaissons les positions insistent sur le fait qu'il est nullement besoin, pour intervenir en leur faveur, d'approuver les voies et moyens que ces trois jeunes ont crû devoir employer pour lutter contre la guerre d'Algérie. Mais chacun a tenu à souligner que ce qui est certain, c'est qu'ils n'ont pas de sang sur les mains, comme tant d'OAS aujourd'hui en liberté.

2°) L'ampleur de la protestation parmi les membres du corps enseignant et les étudiants a été un trait important de toute la campagne menée depuis novembre 1960, date de leur incarcération. On s'en rendra compte en lisant la belle déclaration de M. le Professeur Pouilloux, qui a été un des principaux animateurs de la campagne, avec des universitaires comme M. Allègre, Mme Colombel, le Professeur Vial, qui nous ont reçus et ont accueilli les initiatives du Secours Populaire avec grande faveur.

PAR
Roger MARIA
président
de l'Association des
Anciens de Montluc



Claudie DUHAMEL

3°) Claudie Duhamel est la fille d'un industriel de Constantine ; Jean-Jacques et Nicole Brochier, sont eux aussi, d'origine bourgeoise. Si nous le rappelons, c'est parce qu'il ne manque pas de bons apôtres pour déplorer que la jeunesse d'aujourd'hui n'ait, paraît-il, plus au cœur, la flamme d'un idéal, qu'elle se montre égoïste, repliée sur elle-même. Ces trois là, pourtant, ont délibérément choisi le chemin difficile d'aider les plus déshérités, les humiliés, les sans patrie, de dénoncer une guerre manifestement contraire à l'intérêt national.

Qu'avaient-ils personnellement à attendre du choix de leur conscience ? Ce qui leur est arrivé. Ils méritent le respect. Tous ceux qui les ont approchés ne peuvent que les estimer ; aucun témoignage discordant à leur sujet.

4°) Claudie Duhamel a passé avec succès trois certificats de licence ; elle est donc licenciée en Histoire et elle prépare un diplôme d'études supérieures sur l'art et la société au Moyen-âge. Mais elle doit préparer des commentaires de cartes et ce n'est guère facile en prison.

Lorsqu'elle a dû passer ses examens précédents en prison, les autorités y ont d'abord fait obstacle, mais les enseignants ont multiplié les pressions, et finalement ont obtenu gain de cause.

5°) Toutes les personnalités auxquelles nous nous sommes adressés, soulignent l'hypocrisie qui consiste, pour les représentants du pouvoir — Pompidou lui-même notamment — à reconnaître volontiers l'injustice inacceptable qui frappe ces trois jeunes gens, mais à se retrancher derrière plus haut placé qu'eux. Et ainsi de suite jusqu'au sommet de la pyramide. Et tous envisagent avec amertume, que l'arrière-pensée du gouvernement soit bien celle qui a pour résultat de garder ces trois-là en prison, comme des otages afin, au moment opportun, de régler le problème d'amnistie, selon la fameuse recette : un cheval O.A.S., une alouette pro-F.L.N...

6°) Nous avons fait une enquête sur leur état de santé. Pour tous les trois, particulièrement les deux jeunes femmes, on peut craindre la progression bien connue d'un certain état de tension nerveuse, avec dépression, qui rendra difficile leur réadaptation à la vie normale.

7°) Certes, c'est du passé, mais il n'est pas inutile de le rappeler : les droits politiques dont ils bénéficient en prison ont été conquis de haute lutte. Les deux jeunes femmes ont dû faire une grève de la faim d'un mois — en union avec les détenus algériens à l'époque. Ensuite, elles ont été traitées comme des démentes, totalement isolées. Et il a fallu multiplier les actions pour obtenir les quelques avantages consécutifs.

8°) Plus de 200 artistes et écrivains, 672 professeurs de l'enseignement supérieur, 800 prêtres et pasteurs et toutes les organisations syndicales et démocratiques, les mouvements de jeunes, d'enseignants, etc... ont exprimé et appuyé publiquement les objectifs que le Secours n'a cessé de défendre : libération et amnistie pour eux.

★

Jean-Jacques Brochier, à son procès, a courageusement revendiqué les raisons de son action. Il s'est en outre dressé contre ses accusateurs, évoquant les tortures en Algérie. Le Tribunal, l'a condamné au maximum : dix ans. Si les trois universitaires de Lyon sont encore à Montluc, c'est parce que les hommes du pouvoir qui se sont tragiquement trompés sur la situation en Algérie — et ont trompé le pays — regardent ces jeunes comme un remords vivant. Nous tous, nous les considérons comme de jeunes membres de notre « famille » qui « payent » pour les fautes des autres. Nous avons le devoir sacré de les « sortir de là » — parce que nous pensons qu'ils y sont pour nous.



Nicole BROCHIER

Ceux de Fresnes

Jean-Claude PAUPERT et Gérard MEIER, arrêtés le 21 février 1960, sont toujours emprisonnés à Fresnes pour des actions menées en faveur de la paix en Algérie et pour avoir souhaité l'amitié avec le peuple algérien. Pourtant, les accords d'Evian devaient décréter que « seraient amnisties toutes les infractions commises avant le 20 mars 1962 en vue de participer ou d'apporter une aide directe ou indirecte à l'insurrection algérienne et notamment tous les délits contre la sûreté de l'Etat ».

Vingt et un mois après la signa-

ture de ces accords, Jean-Claude PAUPERT et Gérard MEIER, condamnés tous les deux à de lourdes peines : 10 ans de prison, 70.000 francs d'amende et la privation de leurs droits civiques restent emprisonnés.

Aucun d'eux ne peut se voir reprocher d'avoir porté atteinte à la vie de quiconque. Simplement ils voulaient la paix et croyait à l'indépendance algérienne.

La guerre d'Algérie est terminée, mais ceux qui avaient souhaité cette issue logique demeurent victimes de cette guerre.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, les jours passent, aucune solution n'intervient.

Devant une aussi criante injustice, il faut clamer notre indignation.

Nous ne demandons ni grâce, ni faveur, mais simplement justice. Il faut qu'intervienne une véritable solution d'amnistie.

Que la voix des démocrates, des amis de la Justice et de la Paix se fasse entendre de plus en plus forte, pour que ceux de Fresnes et de Montluc, soient rendus à la liberté.

A LYON : Des voix autorisées témoignent

UNE OPINION POLITIQUE QUI CONDUIT A LA PRISON

« Je tiens, humainement, à mêler ma voix à celle des hommes gens de tous horizons qui ne peuvent rester insensibles à la détention — déjà bien longue — de Claude Duhamel, Nicole et J.J. Brochier, emprisonnés en raison de leurs activités contre la guerre d'Algérie.

Adversaire de toute dictature, je déplore vivement que le courage d'affirmer une opinion politique conduise à la prison.

D'autant plus que les solutions pacifiques préconisées par les « embastillés » sont celles auxquelles le gouvernement français a été obligé — ou a bien voulu — se rallier en faisant cesser la guerre d'Algérie.

Ce n'est pas au nom d'une certaine clémence, mais (à mon avis) d'une justice... certaine que doivent être libérés ces jeunes qui poursuivent leurs études à la prison de Montluc (à Lyon) où la milice et le gendarme enteraient les Français Résistants — à une époque déjà lointaine, mais non oubliée...

P. JORDERY,

Maire S.F.L.O. d'Oullins (Rhône).

★

L'ESPOIR D'ÊTRE ENFIN ENTENDU

EN réponse à votre appel concernant Claude Duhamel, Nicole et J.J. Brochier : Leur emprisonnement n'est pas seulement injuste, il révolte la conscience.

Ne serait-ce pas le moment de se demander ce que devient la justice dont notre Montaigne disait qu'elle est le propre des rois ?

Et de le crier dans le bruyard à tue-tête avec l'espoir d'être enfin entendu.

J. JOLINON,
écrivain.

★

LE CHÂTIMENT INFLIGÉ N'A PLUS DE SENS AUJOURD'HUI

C'EST très volontiers que je viens vous apporter mon modeste concours dans la démarche que vous entreprenez en faveur des jeunes Pierre et Nicole Brochier, Claude Duhamel, présentement incarcérés à Montluc. Diverses raisons m'y engagent que je vais rapidement résumer.

Tout d'abord, Pierre Brochier fut, au lycée, condisciple de mes propres enfants. Durant les trop longues années qui ont vu le déroulement de ce conflit algérien, j'ai pu mesurer combien il fut difficile d'orienter de jeunes consciences, blessées, peut-être irrémédiablement, par le spectacle de l'indifférence, de la veulerie, de l'impuissance de leurs aînés. Les atteintes portées aux principes qui fondent la dignité humaine et à l'honneur de notre pays déterminèrent alors un drame de conscience pathétique et conduisirent certains à succomber à la tentation de l'utopie généreuse. Père moi-même, comment ne comprendrai-je pas la douleur d'autres pères !

Ensuite, parce qu'il m'arriva, voici plus de 20 ans, d'être incarcéré une année durant. Si j'ai pu mesurer ce que signifiait pour un homme mûr la détention pénitentiaire, point ne m'est besoin de faire un effort d'imagination pour comprendre ce que signifie, pour des êtres à peine sortis de l'adolescence, une détention de triple durée. Consciences traumatisées, santé du corps peut-être à jamais compromise.

Je ne veux pas entrer dans des considérations d'ordre politique qui démontreraient aisément que le châtimement infligé dans un contexte ambigu et très provisoire n'a plus de sens aujourd'hui, d'autres le feront certainement.

M'en tenant au strict terrain de la Justice, je dirais que même si l'on estime qu'il y a eu erreur de la part de cette jeunesse, elle n'a pas dépassé l'imprudence, et les motifs n'en sont point bas. Il y a eu aide au F.L.N., certes, mais réduite au plan social, de caractère non violent. S'il y avait eu coopération dans la violence, je serais enclin à la réserver.

Je considère donc que le châtimement infligé est hors de proportion avec la faute, il est inique, il n'a que trop duré. Nulle raison politique, nulle raison d'Etat ne peuvent justifier qu'il se prolonge.

La perspective d'une amnistie générale, amalgamant plus ou moins ceux aux mains pures à ceux aux mains ensanglantées, ceux qui rêvaient d'une République sans péché à ceux qui visaient à un assassinat, ne peut nous contenter, car elle n'est pas en vue. Bien des libérés provisoires ont été accordés dans des cas d'un intérêt humain moins urgent au cours des années d'après-guerre, combien de grâces amnistiantes !

Dans leurs cellules, ces jeunes poursuivent leur formation universitaire avec un courage exemplaire, il n'est pas bon que notre pays laisse se perdre plus longtemps leur jeune valeur.

Je ne puis donc, en terminant, que formuler le vœu ardent de leur prompt libération.

Alban VISTEL,

Président
du Comité Départemental de la Libération,
Ancien chef régional
des Mouvements Unifiés de la Résistance.

★

QUE CES LIBÉRATIONS INTERVIENNENT VITE, TRÈS VITE

Il est désespérant de penser qu'au 11 novembre 1963, les trois étudiants lyonnais, Claude Duhamel, Jean-Jacques et Nicole Brochier sont toujours incarcérés à Montluc, vivant reproche pour l'inefficacité de notre action. Certes, étudiants et professeurs ont continué de les aider dans la mesure de leurs possibilités : tous les trois ont désormais achevé leur licence, tous les trois continuent de tra-

vailer. Mais, nous le savons bien, rien de cela n'est suffisant, tant que les trois détenus de Montluc n'auront pas retrouvé la liberté, tant que leur grâce n'aura pas été prononcée. Au mois de juin, une adresse a été envoyée au Président de la République portant la signature de 700 membres de l'Enseignement Supérieur ; les grands journaux, comme *Le Monde*, *l'Express* en ont publié le contenu, sans davantage d'effet. Lors de la venue du général de Gaulle à Lyon, en septembre 63, une lettre avait été adressée au Premier Ministre. Celui-ci a répondu que la question continuait de le préoccuper, et demandé qu'aucune manifestation intempestive ne vint gêner son action et empêcher une amnistie qu'il jugeait proche. Depuis cette date, rien ne s'est passé, Jean-Jacques et Nicole Brochier, Claude Duhamel sont toujours emprisonnés.

A l'heure où l'on parle tant d'amnistie pour d'autres, en oubliant d'ailleurs ces jeunes gens qui n'ont eu que le tort d'être en avance sur les Accords d'Evian, et qui, en tout état de cause, n'ont pas de sang sur les mains, nous souhaitons qu'au moins, puisqu'on les a conservés, peut-être à dessein pour l'amalgame, ils fussent compris dans le premier train des libérés ; que, pour l'honneur même de ceux qui les libéreront, ils fussent rendus à la liberté, non seulement les premiers, mais encore avant les autres, dans un dernier effort pour distinguer ce qui ne saurait être confondu. Et surtout il faudrait, pour notre honneur à tous, que cette libération intervint vite, très vite. Nous savons que maintenant il sera toujours trop tard.

J. POUILLOUX,

Professeur
à la Faculté des Lettres de Lyon.

★

ILS SONT BONS, HONNETES, GÉNÉREUX

« J'AI pu voir, l'été dernier, Claude Duhamel, Nicole et Jean-Jacques Brochier, au fort de Montluc. Ce qui m'a le plus frappé chez eux, c'est leur complet oubli d'eux-mêmes.

Lors de mes visites, je ne les ai pas entendus, une seule fois, se plaindre de leur sort, mais au contraire s'inquiéter des autres.

Le 1^{er} août, à ma première visite, il ne fut question que des victimes de Skopje, et tous trois s'enquerraient des adresses où l'on pouvait envoyer de l'argent pour les sinistrés.

Par la suite, ils ont parfois évoqué le problème des prisons, non pour eux-mêmes, mais pour les autres, les « droit-commun » qu'ils ne connaissent pas. Ils les plaignaient : « Et quand ils sortiront, ils retrouveront la misère et ils retomberont. »

Ah, en ce qui me concerne, j'estime que tous trois sont profondément bons, honnêtes, généreux, et je ne comprends pas.

Docteur Odile Catherine REGNAULT,
Médaille de la Résistance.

★

LOS OLVIDADOS

J'APPRENDS par les journaux que des mesures de grâce vont être prises en faveur de certains jeunes détenus activistes. Je m'en réjouis.

Mais je rappelle que, derrière les barreaux de Montluc, à Lyon, trois étudiants attendent toujours leur remise en liberté : Claude Duhamel, Nicole et Jean-Jacques Brochier. Ils ont été arrêtés en novembre 1960 et condamnés pour avoir aidé l'Algérie à devenir libre.

Il y a dans les prisons françaises aujourd'hui beaucoup de cas douloureux. Je le sais. C'est pour quoi ce que je veux dire pour Claude, pour Nicole et pour Jean-Jacques, n'est dit contre personne. D'autres que moi connaissent ces cas. Et ils en parlent. Moi, je parle pour Claude, pour Nicole et pour Jean-Jacques parce que je les connais bien. Et j'affirme que les laisser croupir à Montluc vingt mois après la fin du conflit algérien c'est commettre à leur égard une injustice grave.

Je ne parle au nom d'aucun parti, d'aucune corporation, d'aucun groupement, d'aucun syndicat, d'aucun mouvement. Je parle en mon nom personnel de chrétien et de prétre.

Je parle parce que, depuis trois ans qu'ils sont emmurés, j'ai compté avec eux les jours et les mois. Et j'ai vu les espoirs que, sans cesse, on a fait miroiter à leurs yeux et qui, chaque fois, se sont révélés fallacieux et trompeurs.

Je les ai vus travailler autant qu'ils ont pu derrière leurs barreaux, dans des conditions qui furent souvent très difficiles malgré l'aide amicale de plusieurs professeurs et étudiants. Je me suis réjoui avec eux

des certificats de licence qu'ils ont réussi à passer, sérieusement, honnêtement. Je suis inquiet de constater que l'un d'entre eux au moins, bien maintenant pour son travail, sur un obstacle infranchissable.

Je ne parle pas parce qu'ils me l'auraient demandé. Si j'avais sollicité leur permission, ils me l'auraient peut-être refusée. Par pudeur. Par scepticisme aussi devant ce moyen d'action. Ils ont tant de fois déjà été déçus par le total insuccès des campagnes menées en leur faveur, ou écœurés par l'exploitation de leur cas à des fins de politique partisane.

En réalité, pas plus qu'eux, je n'apprécie beaucoup cette action publique. Je n'ai, jusqu'à présent, jamais accepté de parler. Je n'ai pas participé à des campagnes d'opinion. Je n'ai pas signé de déclarations, même pas cette petite récente dans laquelle on affirmait solennellement qu'il n'est pas bon pour un pays de persécuter ceux qui combattent pour la justice.

Et il est vrai que, lors d'un conflit grave qui divisait profondément les consciences, Claude, Nicole et Jean-Jacques sont intervenus, sans combiner et sans calcul, pour la réalisation d'une certaine justice et pour le respect de l'homme. Ils ne sont ni des héros, ni des saints pour cela et ils ne demandent pas notre admiration béate. Mais pour cela ils sont emprisonnés depuis trois ans, et je dis que maintenant c'est assez. Plus rien ne justifie leur maintien derrière les barreaux de Montluc. Plus rien ne peut le justifier. Je ne crois pas, et personne ne croit, aux vertus pédagogiques de la prison. Et je répète que persister à les oublier, c'est commettre à leur égard une injustice grave, que ce soit par faiblesse, par indifférence, par mépris, ou sous prétexte de je ne sais quel équilibre ou marchandage politique dont je ne sais même plus le sens, puisque nombre de détenus activistes ont déjà été libérés.

Si je parle, c'est parce que j'ai honte et je sais bien que je ne suis pas le seul : honte d'un pays si faible, honte d'un pouvoir si fragile qu'il ne peut subsister, croit-il, qu'en maintenant sous les verrous de jeunes étudiants.

Claude, Nicole et Jean-Jacques n'ont que faire de notre pitié. Je ne demande pas pour eux une grâce, une faveur. Je fais appel au sens de l'équité, de la justice, et à un certain réalisme. Je veux que, rendus à la liberté, ils retrouvent des citoyens et jouissent de tous leurs droits de Français.

Ils ont besoin de notre amitié. Mais c'est surtout nous qui avons besoin d'eux. Ils nous manquent. Et il est intolérable de penser qu'ils pourraient passer une quatrième fois la fête de Noël derrière les barreaux sinistres de Montluc.

René BEAUPÈRE,
Dominicain.

★

ILS ONT VOULU QU'UN FOSSE NE SEPARÉ PAS LE PEUPLE ALGERIEN ET LE PEUPLE FRANÇAIS

JE suis sans réserve pour la libération immédiate de ces jeunes gens et pour l'application de l'amnistie à tous ceux qui ont été condamnés pour leur activité contre la guerre d'Algérie.

Permettez-moi de vous citer un passage de l'intervention que j'ai eu l'honneur de faire, le 5 novembre dernier, à l'Assemblée Nationale, au nom du groupe communiste : « Plus d'une année après la paix et l'indépendance de l'Algérie, il est grand temps d'amnistier, de faire sortir de prison tous les Français, jeunes pour la plupart, qui ont voulu passionnément cette paix et qui ont voulu aussi qu'un fossé ne sépare pas le peuple algérien et le peuple français après l'inductible indépendance. » (Journal Officiel du 6-11-1963, page 6452.)

Je suis en plein accord et souhaite un plein succès à la campagne du Secours Populaire Français.

Marcel HOUEL,
Député-Maire de Vénissieux.

★

D'HABITUDE ON DECORE LES PRECURSEURS

DE quel droit sommes-nous en France et sommes-nous libres, quand, 20 mois après la signature des accords d'Evian, des jeunes Français sont à Montluc et d'autres exilés pour avoir précédé ces accords et menagé l'avenir de l'amitié franco-algérienne ?

D'habitude, on décore les précurseurs. On ne les garde pas en prison.

Pasteur Roland DE PURY.

Dans le numéro de Janvier 1964
VOUS LIREZ : Qui était le Docteur Outel BONO ?
Pourquoi s'est-il occupé de politique ?
(Par Madame Nadine BONO)

Une page sur la situation des emprisonnés politiques au Portugal.